



CONTACT

-  0696 05 66 11
-  0596 59 28 72
-  cellule.prevention.gestion.
des.risques.professionnels
@ch-despinoy.fr

FORMATION

Licence - Master en Science du travail et de la société

Mention analyse du travail (ergonomie),
Parcours conditions de travail risques
professionnels, psychologie et formation

Option développement durable

IPRP (Intervenant Prévention Risques
Professionnels) habilitation auprès de
la DREETS (Direction Régionale de
l'Economie de l'Emploi du Travail
et des Solidarités)

PARCOURS

Conditions de travail, prévention
des risques professionnels et
développement durable (responsabilité
sociétale des entreprises).

LE QUART D'HEURE SECURITE

LE RÔLE DU PREVENTEUR

Il est le garant de la sécurité des salariés sur le lieu et le poste de travail et des conditions de travail des salariés.

Le préventeur sécurité santé au travail a pour mission de sensibiliser l'ensemble des salariés à la culture sécurité de l'hôpital.

MISSIONS DU PREVENTEUR

- Identifier les risques professionnels et mettre en place une démarche de prévention
- Piloter les plans d'actions et suivre leurs indicateurs
- Animer les équipes sur le terrain : sensibiliser les agents à l'importance de leur sécurité et santé au travail
- Développer des indicateurs de performance et de suivie de l'évolution de la sécurité santé au travail (SST)

Au sein du CHMD, Le Préventeur est donc chargé d'établir le document unique qui vise à identifier les risques auxquels sont exposés les professionnels de l'établissement. Cette analyse des risques sera conduite sur le terrain dans chaque unité de travail **AVEC TOUS LES AGENTS.**

Son élaboration sera suivie d'un programme de prévention des risques.

Dans ce cadre, le Préventeur contribue à la mise en place d'une politique de signalement et plus largement d'une

politique globale de la gestion des risques professionnels. Il s'agit d'une fonction transversale qui nécessite le décloisonnement des services des activités, des qualifications et des statuts.

Cette démarche collective s'appuie sur le signalement des incidents et des événements indésirables.

DANS UN SOUCI D'EFFICACITE ET POUR AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LE SIGNALEMENT EST NECESSAIRE.

N'hésitez pas à signaler tout danger exposant les professionnels et les patients aux risques, aux moyens des outils de signalements mis à votre disposition dans vos services.